

PROJET D'AVIS DU CONSEIL DE DIRECTION CONCERNANT LES COMPTES ANNUELS 2019



PROJET D'AVIS DU CONSEIL DE DIRECTION CONCERNANT LES COMPTES ANNUELS DE L'ETF SE RAPPORTANT À DES OPÉRATIONS RELEVANT DU BUDGET 2019

Le conseil de direction prend note des comptes annuels provisoires se rapportant à des opérations relevant du budget 2019 de l'ETF. Sur la base:

- de la déclaration d'assurance figurant dans les observations préliminaires de la Cour des comptes en vue d'établir un rapport sur les comptes annuels de l'ETF pour l'exercice 2019, reçus le 19 mai 2020;
- de la déclaration d'assurance statutaire du directeur figurant dans le rapport d'activité annuel 2019;
- des informations détaillées sur les réalisations de l'ETF, la supervision et le contrôle de gestion et le fonctionnement des normes de contrôles internes de l'ETF contenues dans le rapport d'activité annuel 2019;
- de la certification des comptes annuels par le comptable de l'ETF figurant dans les comptes annuels à partir de 2019.

Le conseil de direction a obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont fiables et que les transactions sous-jacentes sont, dans leur ensemble, légales et régulières.

Sur la base de ce qui précède, le conseil donne un avis favorable en ce qui concerne les comptes annuels pour l'exercice 2019.

Le conseil de direction attend le rapport et les observations de l'autorité budgétaire au terme de la procédure de décharge. Le conseil de direction demande au directeur de la Fondation européenne pour la formation de tenir compte de ces observations et remarques en vue d'accroître encore la fiabilité, l'efficacité et l'efficience de l'ETF au cours des prochaines années.

Le conseil de direction invite l'ETF à transmettre les comptes au comptable de la Commission, à la Cour des comptes, au Parlement européen et au Conseil pour le 1^{er} juillet 2020, conformément aux dispositions du règlement portant création de l'ETF et de son règlement financier.

Date: 08 juin 2020

Joost Korte
Président du conseil de direction de l'ETF

COMPTES ANNUELS

Comptes annuels 2019 de la Fondation européenne pour la formation accompagnés du rapport 2019 sur la gestion budgétaire et financière



L'ETF - la Fondation européenne pour la formation - est une agence de l'UE qui aide les pays en transition ou en développement à mobiliser le potentiel inhérent à leur capital humain par la réforme des systèmes relatifs à l'enseignement, à la formation et au marché du travail, dans le contexte de la politique de l'UE en matière de relations extérieures. Son siège est à Turin (Italie) et elle fonctionne depuis 1994.

Villa Gualino
Viale Settimio Severo 65
I - 10133 Torino - Italie

E-mail: info@etf.europa.eu
Page d'accueil: www.etf.europa.eu
Tél. +39.011.630.2222
Télécopie: +39.011.630.2200

Rapport établi par:
Martine Smit – Comptable
Barbara Jazubska – Comptable adjointe

Certification sans réserve des comptes définitifs de l'ETF

Les comptes annuels de l'ETF pour l'exercice 2019 ont été préparés conformément au titre IX du règlement financier applicable au budget général de l'Union européenne, aux règles comptables adoptées par le comptable de la Commission et aux principes et méthodes comptables adoptés par moi-même.

Je reconnais être responsable de la préparation et de la présentation des comptes annuels de l'ETF, conformément à l'article 49 du règlement financier.

J'ai obtenu de l'ordonnateur, qui en certifie la fiabilité, toutes les informations nécessaires à la production des comptes décrivant l'actif et le passif de l'ETF ainsi que l'exécution du budget.

Je certifie par la présente que, sur la base de ces informations et des vérifications que j'ai jugées nécessaires pour être en mesure de signer les comptes, j'ai obtenu une assurance raisonnable que les comptes présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière, les résultats des opérations et les flux de trésorerie de l'ETF.



Martine Smit
Comptable

Turin, le 31 mars 2020

TABLE DES MATIERES

Glossaire	5
I. Introduction	6
II. Gouvernance et gestion de l'ETF	7
III. États financiers 2019	9
1. Bilan	10
2. Compte de résultat	11
3. État de variation de l'actif net	12
4. État des flux de trésorerie	13
5. Compte de résultat budgétaire	14
6. Rapprochement des résultats budgétaire et économique	15
7. Soldes bancaires	16
8. Actifs et passifs éventuels	17
IV. Notes annexes aux états financiers	18
1. Bilan	20
2. Compte de résultat	24
3. État de variation de l'actif net	25
4. État des flux de trésorerie	25
5. Compte de résultat budgétaire	25
6. Rapprochement des résultats budgétaire et économique	26
7. Actifs et passifs éventuels	26
8. Informations à fournir	26
V. Remarques sur l'exécution du budget et la gestion financière	29
1. Introduction	29
2. Aperçu des recettes	31
3. Évolution du budget	32
4. Utilisation des crédits	33
i. Crédits de l'exercice courant – Subvention de l'ETF	34
ii. Crédits liés à la réutilisation de fonds reçus en 2019	35
iii. Crédits reportés de 2018 à 2019 – Subvention de l'ETF	36
VI. Tableau des effectifs de l'ETF	37
Annexe I: liste des membres du conseil de direction	38

GLOSSAIRE

Dettes à court terme	Dettes détenues par l'entité et échéant dans l'année. Les dettes à court terme font partie des dettes courantes.
Comptabilité d'exercice	Méthodologie comptable qui comptabilise les revenus lorsqu'ils sont encaissés et les dépenses lorsqu'elles surviennent, plutôt que lorsqu'ils sont réellement payés, contrairement à la comptabilité de caisse.
Conventions	Conventions de subvention ou de délégation conclues entre la Commission européenne et l'ETF qui portent sur des tâches spécifiques à exécuter par l'ETF
Actif	L'actif correspond aux avoirs de l'Agence, qui ont une valeur commerciale ou une valeur d'échange. Il peut s'agir de biens spécifiques ou de créances sur autrui.
C1/Encours de crédits	Crédits approuvés de l'exercice en cours ou fonds réservés aux opérations et activités de l'exercice en cours
C4/Crédits délégués	Crédits approuvés de l'exercice en cours ou fonds réservés pour des opérations et activités spécifiquement désignées provenant de sommes recouvrées
C5/Report de crédits délégués	Crédits approuvés de l'exercice en cours ou fonds réservés pour des opérations et activités spécifiquement désignées pour les exercices précédents provenant de sommes recouvrées
C8/Report	Crédits reportés de droit. Report de crédits engagés mais non payés durant l'exercice précédent, également appelé «Reste à liquider» (RAL).
R0/Recettes affectées	Fonds destinés à un usage spécifique, reçus d'organismes autres que la Commission européenne.
Comptabilité de caisse	Méthode comptable basée sur les flux de trésorerie. Les transactions sont comptabilisées lors de l'encaissement ou du décaissement des sommes concernées, contrairement à la comptabilité d'exercice.
Actif circulant	Groupe d'actifs considérés comme étant liquides dans la mesure où ils peuvent être convertis en disponibilités dans un délai d'un (1) an. Ces postes du bilan comprennent les disponibilités, les créances et les stocks.
Dettes courantes	Dettes à payer dans un délai d'un an suivant la date du bilan.
États financiers	Rapports écrits présentant une description quantitative de la santé financière d'une organisation. Ils comprennent un bilan, un compte de résultat (équivalent à un état des profits et pertes), un état des flux de trésorerie, un état de variation des capitaux propres et des notes explicatives.
Régie d'avances	Comptes bancaires et/ou espèces servant aux petites dépenses.
Passif	Obligation financière, dette, créance ou perte potentielle.
RAL	Reste à liquider, au sens de «crédits restant à liquider».

I. INTRODUCTION

Base de travail

Les états financiers ont pour objectif de fournir des informations sur la situation financière, les résultats et les flux de trésorerie de la Fondation européenne pour la formation (ci-après l'«ETF») présentant une utilité pour un large éventail de lecteurs.

Les présents états financiers ont été établis en conformité avec les règles comptables adoptées par le comptable de la Commission européenne (ci-après la «Commission») suivant les principes de la comptabilité d'exercice en ce qui concerne le bilan, le compte de résultat, l'état de variation de l'actif net et l'état des flux de trésorerie. Pour toute information complémentaire sur les règles et principes de comptabilité, veuillez consulter la section IV intitulée «Notes annexes aux états financiers». L'exécution du budget est préparée sur la base d'une comptabilité de caisse modifiée. Les politiques comptables ont été appliquées de manière cohérente tout au long de la période.

Entité déclarante

Les présents états financiers concernent l'ETF, une agence de l'Union européenne instituée par le règlement n° 1360/90 du Conseil du 7 mai 1990. En 2000, suite à la révision de la structure des relations extérieures de la Communauté, il a été décidé que l'ETF devrait devenir un centre d'expertise en soutien aux politiques extérieures de la Communauté et ne plus fournir de services de gestion des programmes.

Cette évolution a été formalisée par le biais d'une refonte du règlement portant création de l'ETF (règlement n° 1339/2008),¹ adoptée en décembre 2008.

L'ETF aide les pays en transition ou en développement à mobiliser le potentiel inhérent à leur capital humain par la réforme des systèmes relatifs à l'enseignement, à la formation et au marché du travail, dans le contexte de la politique de l'UE en matière de relations extérieures.

L'établissement et l'exécution du budget de l'ETF respectent le règlement financier révisé de l'ETF, adopté par le conseil de direction de l'ETF le 20 décembre 2013 et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014 (à l'exception de l'article 47 et de l'article 82, paragraphe 5, qui sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2015, ainsi que de l'article 32 et de l'article 33, paragraphes 5 et 8, qui sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2016). Le conseil de direction a adopté le nouveau règlement financier de l'ETF le 15 juin 2019, et ce règlement est entré en vigueur le 16 juin 2019. Toutefois, les articles 32 et 47 du règlement abrogé restent en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019 et les articles 32 et 48 du nouveau règlement financier de l'ETF entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

L'ETF reçoit une subvention annuelle provenant du budget opérationnel de l'UE et peut également recevoir des contributions d'autres organismes privés ou publics et des gouvernements.

¹ JO L 354 du 31.12.2008, p. 82

II. GOUVERNANCE ET GESTION DE L'ETF

Le conseil de direction

L'ETF est dirigée par un conseil comprenant un représentant de chaque État membre de l'Union européenne, trois représentants de la Commission et trois experts indépendants, sans droit de vote, désignés par le Parlement européen. En outre, trois représentants des pays partenaires peuvent assister aux réunions du conseil de direction en tant qu'observateurs. Les réunions sont présidées par un représentant de la Commission européenne.

Le conseil est responsable de l'adoption du programme de travail annuel de l'ETF et de son budget, lequel devient définitif suite à l'adoption finale du budget général de l'Union européenne.

L'ETF relève de la compétence de la direction générale pour l'emploi et les affaires sociales (ci-après «DG EMPL»). Le président du conseil de direction est le directeur général de la DG EMPL, M. Joost Korte.

▪ **Réunion du 14 juin 2019 (Turin)**

Rapport d'activité annuel consolidé 2018

Le conseil a adopté à l'unanimité le RAAC 2018 de l'ETF, ainsi que son analyse et son évaluation. Les deux documents ont été envoyés aux institutions concernées pour le 15 juin 2019 au plus tard.

États financiers de l'ETF

Les membres du conseil de direction ont adopté à l'unanimité les comptes annuels 2018 de l'ETF, ainsi que l'avis du conseil s'y rapportant. Les deux documents ont été envoyés aux institutions de l'UE concernées pour le 1^{er} juillet 2019 au plus tard.

▪ **Réunion du 22 novembre 2019 (Bruxelles)**

Budget de l'ETF pour 2020

Les membres du conseil de direction ont adopté à l'unanimité le budget 2020 de l'ETF.

Deuxième budget rectificatif de l'ETF pour 2019

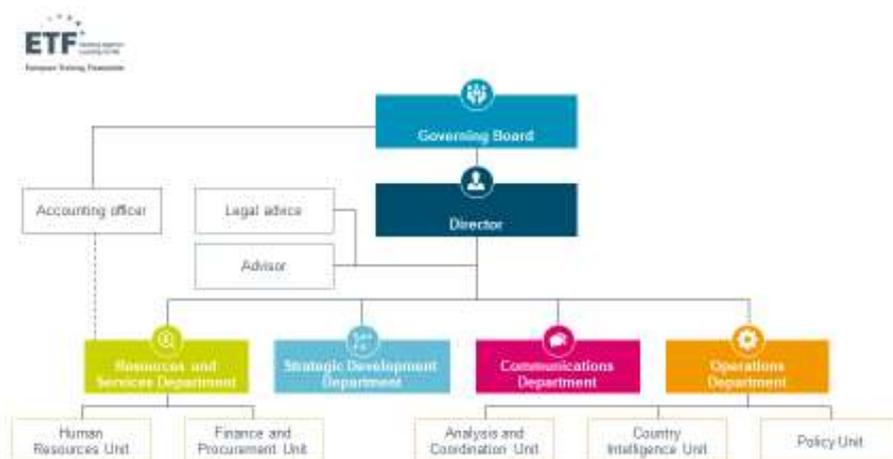
Les membres du conseil de direction ont adopté à l'unanimité le deuxième budget rectificatif de l'ETF pour 2019.

Structure organisationnelle et équipe de gestion de l'ETF

La structure organisationnelle de l'ETF est composée d'une direction et de départements opérant dans un domaine de responsabilité spécifique.

Les chefs de département forment, avec le directeur, l'équipe de gestion, laquelle exerce une fonction de consultative conformément aux articles 27 et 28 du règlement intérieur de l'ETF (GB/11/DEC/018).

En 2019, la structure se présentait comme suit:



En 2019, des réunions mensuelles ont eu lieu entre l'équipe de gestion et le directeur. Les chefs d'unité ont participé à toutes les réunions. Le directeur a également organisé de brèves réunions hebdomadaires pour l'équipe de gestion, afin de renforcer la coordination. Le chef du département des ressources et des services a également organisé des réunions mensuelles avec tous les directeurs sur les questions liées aux ressources.

En 2019, l'ETF a élaboré une nouvelle stratégie présentant la vision de l'Agence pour le prochain cadre financier pluriannuel de la période 2021-2027. La stratégie 2027 de l'ETF a été adoptée par le conseil de direction en juin 2019 (GB/19/ETF/009).

Événements postérieurs à la date de clôture

COVID-19

Au cours du premier semestre 2020, l'épidémie de coronavirus a eu des répercussions énormes sur l'économie de l'UE. La pandémie de coronavirus ne nécessitant pas d'ajustement, il n'y a pas lieu de modifier les chiffres figurant dans les présents comptes annuels. Pour les périodes de rapport ultérieures, le COVID-19 peut affecter la détermination et l'évaluation de certains actifs et passifs inscrits au bilan, ainsi que de certaines recettes et dépenses comptabilisées dans le compte de résultats. Compte tenu des informations disponibles à la date de signature des présents comptes annuels, il n'est pas possible de procéder à une évaluation judicieuse des conséquences financières de l'épidémie de coronavirus.

III. États financiers 2019 (*tous les montants sont libellés en euros*)

BILAN

EUR

	31.12.2019	31.12.2018
ACTIF IMMOBILISÉ		
Immobilisations incorporelles	1,272,920.85	1,276,653.87
Propriétés, installations et équipements	659,394.00	736,917.00
Terrains et immeubles	0.00	0.00
Installations et équipements	192,452.00	217,213.00
Matériel informatique	83,340.00	117,271.00
Mobilier et parc automobile	271,507.00	315,797.00
Autres installations	112,095.00	86,636.00
Immobilisations corporelles en cours de construction		0.00
Actifs financiers	0.00	0.00
Créances à long terme	0.00	0.00
Créances à long terme		
Créances à long terme auprès d'entités consolidées de la CE		
Préfinancement	0.00	0.00
ACTIF CIRCULANT		
Stock	0.00	0.00
Actifs financiers		
Créances	195,786.91	154,109.83
Créances courantes	3,600.00	1,089.53
Créances à court terme échéant dans l'année		
Créances diverses	7,538.76	30,330.30
Charges payées d'avance	184,648.15	122,690.00
Produits à recevoir		
Préfinancement	467,497.85	798,490.61
Charges à payer liées aux préfinancements	-344,276.64	-639,879.10
Préfinancement en cours à la clôture	123,221.21	158,611.51
Trésorerie et équivalents de trésorerie	824,671.34	363,912.08
TOTAL DE L'ACTIF	3,075,994.31	2,690,204.29
PASSIF IMMOBILISÉ	0.00	0.00
Retraites et autres avantages du personnel	0.00	0.00
Provisions pour risques et charges	0.00	0.00
Passif financier	0.00	0.00
Dettes à long terme auprès d'entités consolidées	0.00	0.00
Autres dettes	0.00	0.00
PASSIF COURANT	1,259,781.13	1,181,867.20
Provisions pour risques et charges	0.00	0.00
Passif financier	0.00	0.00
Dettes		
Dettes courantes	1,761.12	0.00
Dettes à long terme échéant dans l'année		
Dettes diverses	3.34	897.04
Charges à payer et produits à reporter	1,011,250.90	1,188,189.57
Dettes à court terme dues à des entités consolidées de la CE	246,765.77	20,101.32
TOTAL DU PASSIF	1,259,781.13	1,181,867.20
ACTIF NET	1,816,213.18	1,634,809.69
Excédent/déficit accumulé	1,481,016.36	1,634,809.69
Résultat économique de l'exercice	335,196.82	-153,793.33

COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE

EUR

	2019	2018
RECETTES OPÉRATIONNELLES	20,312,528.82	20,129,403.71
Produits des opérations sans contrepartie directe		
Contribution de l'Union européenne	20,299,286.83	20,123,899.49
Autres produits des opérations sans contrepartie directe	13,241.99	5,504.22
Produits des opérations avec contrepartie directe		
DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	-19,974,803.26	-20,281,078.59
Dépenses opérationnelles	-4,264,732.34	-4,453,508.54
Dépenses administratives	-1,804,258.14	-2,252,300.25
Dépenses de personnel	-13,412,479.26	-13,106,414.64
Dépenses liées aux immobilisations	-493,333.52	-468,855.16
Autres dépenses	0.00	0.00
Dépenses financières - intérêts de retard	0.00	0.00
EXCÉDENT/(DÉFICIT) DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	337,725.56	-151,674.88
Recettes financières	0.00	0.00
Dépenses financières	-145.40	-300.46
EXCÉDENTS/(DÉFICITS) PROVENANT D'ACTIVITÉS ORDINAIRES	337,580.16	-151,975.34
Gains extraordinaires		
Pertes extraordinaires - taux de change	-2,383.34	-1,817.99
EXCÉDENT/(DÉFICIT) DES POSTES EXTRAORDINAIRES	-2,383.34	-1,817.99
RÉSULTAT ÉCONOMIQUE DE L'EXERCICE	335,196.82	-153,793.33

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

	Excédent/déficit cumulé	Résultat économique de l'exercice	Actif net (total)
Bilan au 31 décembre 2018	1,634,809.69	-153,793.33	1,481,016.36
Changements dans les politiques comptables	0.00	0.00	0.00
Bilan au 1^{er} janvier 2019	1,634,809.69	-153,793.33	1,481,016.36
Affectation du résultat économique de l'exercice précédent	-153,793.33	153,793.33	0.00
Résultat économique de l'exercice	0.00	335,196.82	335,196.82
Bilan au 31 décembre 2019	1,481,016.36	335,196.82	1,816,213.18

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EUR

	2019	2018
Résultat économique de l'exercice	335,196.82	-153,793.33
Activités opérationnelles		
Amortissements	286,054.53	268,632.56
Autres amortissements	202,271.99	199,795.60
Diminution des créances	-42,766.61	22,480.85
Augmentation des créances liées aux entités consolidées de la CE	0.00	0.00
Augmentation du préfinancement	35,390.30	-269,059.09
Diminution des stocks	0.00	0.00
Diminution des provisions	0.00	0.00
Diminution des dettes	-176,018.65	362,891.18
Augmentation du passif lié aux entités consolidées de la CE	226,611.85	-59,792.11
Flux de trésorerie nets tirés des activités opérationnelles	866,740.23	371,155.66
Activités d'investissement		
Augmentation des actifs incorporels et des propriétés, installations et équipements	-407,403.50	-449,584.61
Autres...	1,422.53	1,499.00
Flux de trésorerie nets tirés des activités d'investissement	-405,980.97	-448,085.61
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	460,759.26	-76,929.95
Trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles au début de l'exercice	363,912.08	440,842.03
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	824,671.34	363,912.08

En ce qui concerne les activités opérationnelles, l'ETF ne prévoit pas de provision pour les créances, les préfinancements et les postes extraordinaires.

En ce qui concerne les activités d'investissement, l'ETF n'a pas perçu de recettes liées aux produits d'actifs immobilisés, d'activités financières ou d'opérations de reclassification.

L'ETF n'accorde pas d'avantages accessoires au personnel. Les congés non pris et les heures de travail flexibles accumulées sont enregistrés comme «autres dettes».

COMPTE DE RÉSULTAT BUDGÉTAIRE

EUR

	2019	2018
Recettes (a)	20,561,154.13	20,146,935.71
Subvention de la CE	20,546,000.00	20,144,000.81
Intérêts bancaires réutilisés	0.00	17.91
Autre subvention de la Commission	0.00	0.00
Recettes diverses	15,154.13	2,916.99
Dépenses (b)	-20,331,167.65	-20,135,329.02
<i>Personnel - Titre I du budget</i>		
Paiements	-13,592,711.10	-13,258,382.93
Crédits reportés	-157,408.36	-87,016.76
<i>Administration - Titre II du budget</i>		
Paiements	-1,454,370.13	-1,687,215.68
Crédits reportés	-432,945.68	-290,664.64
<i>Activités opérationnelles - Titre III du budget</i>		
Paiements	-4,693,732.38	-4,812,049.01
Crédits reportés	0.00	0.00
Résultat pour l'exercice financier (a + b)	229,986.48	11,606.69
Crédits reportés et annulés	18,732.64	8,934.73
Ajustement à des fins de report, tiré de l'exercice précédent, de crédits disponibles au 31 décembre provenant de recettes affectées	0.00	1,300.05
Variations de taux de change	-2,005.95	-1,740.15
Solde du compte de résultat pour l'exercice	246,713.17	20,101.32
Solde reporté de l'exercice financier précédent	20,101.32	57,010.39
Remboursements à la CE	-20,101.32	-57,010.39
Montant relatif à l'exercice 2019 à rembourser à la CE	246,713.17	20,101.32

RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS BUDGÉTAIRE ET ÉCONOMIQUE

	2019
Résultat économique 2019	335,196.82
<i>Ajustement des postes de régularisation (postes non compris dans le résultat budgétaire, mais compris dans le résultat économique)</i>	
Ajustements pour la séparation des régularisations (reprise 31.12.N-1)	-1,399,104.64
Ajustements pour la séparation des régularisations (régularisations 31.12.N)	903,813.65
Factures impayées à la fin de l'exercice mais comptabilisées en charges (classe 6)	0.00
Montant provenant du compte de liaison avec la Commission repris dans le compte de résultat économique	246,713.17
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	462,902.83
Les ordres de recouvrement émis en 2019 non encaissés	-13,241.99
Préfinancements régularisés au cours de l'exercice	798,490.61
Paiements effectués à partir de crédits de paiement reportés	358,948.76
Variations de taux de change	377.39
<i>Ajustement des postes budgétaires (postes compris dans le résultat budgétaire, mais non compris dans le résultat économique)</i>	
Acquisitions d'actifs	-379,906.02
Nouveaux préfinancements payés au cours de l'exercice 2019	-467,497.85
Ordres de recouvrement budgétaires émis et payés	15,154.13
Crédits de paiement reportés à l'exercice 2020	-589,204.47
Annulation des crédits de paiement reportés non utilisés de l'exercice précédent	18,732.64
Ajustement des reports de l'exercice précédent provenant de recettes affectées	0.00
Provisions pour congés non pris	-39,208.29
Autres	-5,453.57
total	246,713.17
Résultat budgétaire 2019	246,713.17
Delta non expliqué	0.00

SOLDES BANCAIRES

	EUR	
	2019	2018
ETF		
ETF national en euros	0.00	0.00
ETF Euro - Banca Popolare di Sondrio	25,490.59	15,683.58
ETF Euro - ING	797,113.00	348,217.31
ETF Régie d'avances	2,056.56	0.00
	824,660.15	363,900.89
Conventions avec la CE		
GEMM - Banca Popolare di Sondrio	11.19	11.19
	11.19	11.19
TOTAL	824,671.34	363,912.08

ÉLÉMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF ÉVENTUELS

	EUR	
	2019	2018
PASSIF ÉVENTUEL		
RAL - Engagements de paiement sur crédits en souffrance	589,204.47	377,681.40
TOTAL	589,204.47	377,681.40

IV. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

Règles et principes comptables

Les principes comptables appliqués sont conformes aux dispositions correspondantes du règlement financier de l'ETF, adopté par le conseil de direction de l'ETF le 15 juin 2019.

Les états financiers sont établis sur la base des principes comptables généralement admis indiqués dans les modalités d'application détaillées du règlement financier général, à savoir:

- (a) la continuité des activités;
- (b) la prudence;
- (c) la permanence des méthodes comptables;
- (d) la comparabilité des informations;
- (e) l'importance relative;
- (f) la non-compensation;
- (g) la prééminence du fond sur la forme;
- (h) la comptabilité d'exercice.

Les règles comptables de l'ETF sont celles appliquées par la Commission. Elles ont été établies en conformité avec les normes comptables internationales relatives au secteur public (IPSAS) et publiées par l'International Federation of Accountants (IFAC).

Dans la comptabilité d'exercice, les transactions et autres événements sont comptabilisés lorsqu'ils surviennent (et non pas seulement à la réception ou au versement des fonds ou de leur équivalent). Ils sont donc enregistrés dans les livres de compte et comptabilisés dans les états financiers des périodes auxquelles ils se rapportent. Les éléments comptabilisés dans le cadre de cette méthode sont les actifs, les passifs, les actifs nets/fonds propres, les recettes et les dépenses.

Conversion en euros

Le budget de l'ETF est préparé et exécuté en euros et les comptes sont présentés en euros. Un nombre restreint d'opérations sont converties en monnaie nationale au moyen des taux de change de l'euro annoncés dans la série C du Journal officiel de l'Union européenne et conformément aux dispositions réglementaires en la matière. Tous les engagements budgétaires et juridiques sont établis en euros.

Éléments des états financiers

Les états financiers comportent les postes suivants:

1. Bilan;
2. Compte de résultat;
3. État de variation des capitaux propres;
4. État des flux de trésorerie.

Les états suivants sont fournis pour contribuer à la présentation d'une image fidèle et sincère:

5. Compte de résultat budgétaire;
6. Rapprochement des résultats budgétaire et économique;
7. Soldes bancaires;
8. Actifs et passifs éventuels.

Remarque relative aux dépenses de personnel

Tous les calculs des traitements indiquant les dépenses de personnel totales incluses dans le compte de résultat de l'Agence sont externalisés auprès de l'Office de gestion et de liquidation des droits individuels (également dénommé PMO), qui est un office central de la Commission européenne.

Le PMO a pour mission de gérer les droits financiers du personnel permanent, temporaire et contractuel travaillant à la Commission, ainsi que de calculer et de payer ses traitements et autres droits financiers. Le PMO assure également ces services pour d'autres institutions et agences de l'UE. Le PMO est chargé de gérer la caisse d'assurance-maladie des institutions, ainsi que de traiter et de régler les demandes de remboursement émanant des membres du personnel. Le PMO gère également le fonds de pension et verse les pensions des membres du personnel retraités. Le PMO est contrôlé par la Cour des comptes européenne.

L'Agence est uniquement responsable de la communication, au PMO, d'informations fiables permettant de calculer les coûts de personnel. Elle est également chargée de vérifier que ces informations ont été correctement traitées dans la déclaration mensuelle des salaires utilisée pour comptabiliser les coûts salariaux. Elle n'est pas responsable du calcul des coûts salariaux effectué par le PMO.

1. Bilan

Le bilan est une liste détaillée faisant apparaître tous les éléments d'actif et de passif ainsi que les fonds propres reflétant la situation financière d'une organisation à une date précise. Pour les présents états financiers, cette date est le 31 décembre 2019.

Actif

Actif immobilisé

L'actif immobilisé comprend les actifs corporels et les actifs incorporels.

Les actifs incorporels représentent les droits d'occupation des locaux et les licences d'utilisation des logiciels. L'amortissement relatif aux droits d'occupation des locaux de l'ETF est calculé sur la base du contrat de location de 30 ans faisant suite à la contribution financière allouée pour les travaux de restauration. Les frais de location annuels sont symboliquement établis à un euro (1 EUR).

L'ETF jouit d'un droit d'occupation lui permettant de demeurer dans les locaux de la Villa Gualino jusqu'à la fin 2027. Les conditions d'occupation sont réglementées par un contrat de service conclu avec le propriétaire du bâtiment (Regione Piemonte), qui a été renouvelé en 2018 et doit être renégocié car, depuis le mois de juin 2019, une partie du complexe est louée à un tiers. Les droits d'occupation restants se chiffrent à 833 333,33 EUR.

En 2010, la règle comptable n° 6 est entrée en vigueur avec la fin de la période de dérogation concernant la capitalisation des actifs incorporels générés en interne. Le seuil de signification d'un actif achevé était fixé à 500 000 EUR, mais l'ETF a ramené ce seuil à 100 000 EUR en 2011. Ce seuil de signification moins élevé est appliqué depuis 2011 aux nouveaux logiciels générés en interne, dont le développement a commencé en 2011. Cependant, tous les autres logiciels générés en interne, dont le développement a commencé avant 2011, respectent l'ancien seuil, qui était plus élevé.

En 2019, les applications TRAMS, Allegro, SharePoint et Dashboard, ainsi que le nouveau site web, ont continué d'être utilisés et ont engendré des coûts de développement supplémentaires. Ils continueront également de représenter des coûts de développement dans les années à venir. Le développement de Dashboard a commencé en 2010 sous le régime initial de matérialisation pour une immobilisation terminée d'une valeur de 500 000 EUR, mais en 2015, de manière inattendue, la valeur totale a légèrement dépassé 500 000 EUR. Le montant activé ne peut être que le montant réellement dépensé en 2015, qui s'élève à 219 161 EUR. Les applications TRAMS, Allegro et Intranet sont désormais totalement amorties, mais toujours utilisées. Les coûts de développement de TRAMS et d'Allegro se poursuivront jusqu'à ce que ces systèmes soient remplacés par SYSPER et MIPS.

L'intranet n'est plus utilisé et a été retiré du bilan en tant qu'actif incorporel.

En 2019, les coûts de développement se sont poursuivis pour le nouveau site web, y compris pour OpenSpace, qui a été mis en service en 2019. La durée de vie de ce projet étant fixée à huit ans, le pourcentage à retenir pour calculer l'amortissement est de 12,5 % par an.

Le développement de la gestion de la relation fournisseur, débuté en 2018, a été mis en service en 2019. Celle-ci est passée d'un logiciel en cours de développement généré en interne à un logiciel généré en interne. La durée de vie attendue de ce logiciel de gestion de la relation fournisseur est estimée à dix ans. Ainsi, le pourcentage à retenir pour calculer l'amortissement est de 10 % par an.

Le développement de deux nouveaux systèmes a commencé en 2019. Dans la mesure où aucun plan officiel n'a été présenté pour ce projet, l'ETF a décidé, compte tenu de son expérience en matière de coûts de développement de différents éléments logiciels, que les coûts de développement globaux estimés seraient supérieurs à 100 000 EUR. Les coûts de développement d'EST Database et d'IMAGE sont donc enregistrés comme logiciels en cours de développement générés en interne.

Les actifs corporels représentent tous les biens meubles (matériel informatique, installations techniques et mobilier) dont le prix d'achat est égal ou supérieur à 420 EUR et qui sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition en monnaie nationale, convertie en euros aux taux de change comptable en vigueur à la date de l'achat. Bien que le règlement financier n'indique plus de prix d'achat, l'ETF a maintenu la somme de 420 EUR comme seuil de comptabilisation d'un actif. La date de livraison est prise comme base pour le calcul de l'amortissement, qui est calculé tous les mois.

L'actif immobilisé n'est pas inscrit au compte de dépenses mais enregistré immédiatement en tant qu'actif dans le bilan. L'amortissement est comptabilisé parmi les dépenses. L'amortissement a une influence sur le résultat économique de l'exercice financier. La valeur comptable nette de l'actif immobilisé est présentée dans les deux tableaux ci-dessous.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

EUR

	Droits d'occupation des locaux	Logiciels en cours de développement en interne	Logiciels développés en interne utilisés	Licences de logiciels	Total
A. Prix d'acquisition:					
Valeur au 1 ^{er} janvier 2019	5,000,000.00	36,659.00	1,385,963.01	551,462.61	6,974,084.62
Changements en cours d'exercice:					
• Ajouts		81,017.65	201,636.86		282,654.51
• Retraits/Reclassifications		-36,659.00	-191,267.00	-549,405.99	-777,331.99
• Correction sur la valeur du solde					0.00
Fin de l'exercice 31 décembre 2019	5,000,000.00	81,017.65	1,396,332.87	2,056.62	6,479,407.14
B. Amortissements					
Valeur au 1 ^{er} janvier 2019	-4,000,000.00	0.00	-1,146,357.14	-551,073.61	-5,697,430.75
Changements en cours d'exercice:					
• Ajouts	-166,666.67		-119,331.86	-56.00	-286,054.53
• Retraits/Reclassifications			227,926.00	549,072.99	776,998.99
• Correction sur la valeur du solde					0.00
Fin de l'exercice 31 décembre 2019	-4,166,666.67	0.00	-1,037,763.00	-2,056.62	-5,206,486.29
Valeur nette (A + B)	833,333.33	81,017.65	358,569.87	0.00	1,272,920.85

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

EUR

	Installations et machines	Installations, machines et mobilier	Matériel informatique	Autres installations	Total
A. Prix d'acquisition:					
Valeur au 1er janvier 2019	247,843.87	640,882.52	898,038.60	251,134.56	2,037,899.55
Changements en cours d'exercice:					
• Reclassifications					0.00
• Ajouts	13,571.58	14,952.00	32,239.19	63,986.22	124,748.99
• Retraits/Reclassifications					0.00
• Correction sur la valeur du solde					0.00
Fin de l'exercice 31 décembre 2019	261,415.45	655,834.52	930,277.79	315,120.78	2,162,648.54
B. Amortissements					
Valeur au 1er janvier 2019	-30,630.87	-325,085.52	-780,767.60	-164,498.56	-1,300,982.55
Changements en cours d'exercice:					
• Reclassifications					0.00
• Ajouts	-38,332.58	-59,242.00	-66,170.19	-38,527.22	-202,271.99
• Retraits/Reclassifications					0.00
• Reprise					
• Correction sur la valeur du solde					0.00
Fin de l'exercice 31 décembre 2019	-68,963.45	-384,327.52	-846,937.79	-203,025.78	-1,503,254.54
Valeur nette (A + B)	192,452.00	271,507.00	83,340.00	112,095.00	659,394.00

Les taux d'amortissement annuels appliqués à l'actif immobilisé sont les suivants:

Logiciels et matériels informatiques	25%
Autres aménagements	25%
Installations et machines	12,5 %
Installations, machines et mobilier	10%

Stocks

En 2016, l'ETF a supprimé les publications des stocks physiques et du bilan. Dans la mesure où l'ETF imprime ses propres publications depuis plusieurs années, il a été décidé de ne pas conserver plus de cinq exemplaires de chaque publication en stock. La plupart des publications sont disponibles en téléchargement et, au besoin, l'ETF peut imprimer des copies supplémentaires en interne.

Préfinancements à court terme

Les préfinancements sont des paiements représentant pour leurs bénéficiaires une avance de trésorerie. Ils peuvent être fractionnés en plusieurs versements sur une période définie dans la convention de préfinancement concernée. À la fin de l'exercice, le montant des préfinancements en suspens est évalué à hauteur du montant d'origine moins les sommes rendues, les sommes éligibles liquidées et les sommes éligibles estimées qui ne sont pas encore liquidées à la fin de l'exercice et les réductions de valeur. Depuis 2016, les sommes accumulées y afférentes à la date de régularisation sont inscrites à l'actif avec les préfinancements et non plus au passif sous la rubrique «compte de régularisation actif et passif». Pour 2019, le montant des préfinancements payés au 31 décembre s'élève à 467 497,85 EUR, moins les activités accumulées représentant 344 276,64 EUR, engendrant ainsi des préfinancements en suspens payés de 123 221,21 EUR.

Créances à court terme

Les avances sur frais de mission payées en suspens sont enregistrées au poste des créances à court terme, charges reportées et créances sur des entités consolidées. Le montant des créances courantes et diverses, de 195 786,91 EUR, se compose comme suit:

Description - Créances à recevoir	2019	2018
Clients	3,600.00	5,889.53
SOUS-TOTAL	3,600.00	5,889.53
Description - Créances diverses à recevoir	Montant	Montant
Comptes courants des membres du personnel	7,413.46	20,244.76
Avances de mission payées	0.00	0.00
Autres questions de personnel	115.30	5,285.54
Charges reportées	184,648.15	122,690.00
Frais bancaires à introduire	10.00	0.00
Créances à court terme auprès d'entités consolidées	0.00	0.00
SOUS-TOTAL	192,186.91	148,220.30
TOTAL	195,786.91	154,109.83

Compte de caisse

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés dans le bilan au prix coûtant. Elles comprennent la caisse, les dépôts bancaires et les paiements envoyés à la banque. Les intérêts reçus en janvier de l'année suivante avec une date valeur de l'exercice clos ne sont plus enregistrés dans l'exercice clos, et ce parce que les intérêts ne sont plus remboursés à la Commission mais sont réintroduits dans le budget de l'ETF. L'augmentation constatée par rapport à l'exercice précédent découle de la réserve de 15 % sur le budget des trois premiers mois, constituée afin de gérer les éventuelles conséquences du Brexit. Cela a engendré un léger retard global.

Passif

Actif net

L'actif net est composé de l'excédent/déficit cumulé d'exercices précédents, majoré du résultat économique de l'exercice. (Voir également le tableau 3, état de variation de l'actif net.)

Provision pour risques et charges

Cette rubrique comprend les charges reportées telles que les dettes et les régularisations lorsqu'il existe une incertitude concernant l'échéance ou le montant des dépenses futures nécessaires pour la liquidation de l'obligation légale. En 2019, l'ETF n'a constitué aucune provision pour affaires en justice ou pour adaptations de rémunérations restant à liquider.

Dettes

Les dettes se composent des dettes courantes, des dettes diverses et des autres dettes.

Les dettes, qui se chiffrent à 1 259 781,13 EUR, représentent la réception de biens auparavant en attente de livraison, différentes recettes devant être introduites dans le budget 2019 et les charges à payer relatives aux sommes reportées à 2019. Comme au cours des exercices précédents, l'ETF a continué de vérifier intensément les charges à payer. Une hausse globale est enregistrée par rapport à 2017. Les congés non pris en 2019 sont également inscrits au poste des autres dettes, qui a augmenté en raison de la révision des instructions de la DG BUDGET. Le nombre d'heures de travail flexible en suspens au 31 décembre 2019 est également inscrit au poste des charges à payer. Conformément au dernier statut des fonctionnaires en date, ces heures sont à présent reportées à l'exercice suivant, alors qu'auparavant elles étaient annulées au 31 décembre.

Les dettes à court terme sont ventilées comme suit:

Description - Charges à payer	2019	2018
Fournisseurs	1,761.12	0.00
SOUS-TOTAL	1,761.12	0.00
Description - Divers à payer	Montant	Montant
Produits en attente à recevoir	0.00	20.33
Recettes diverses à introduire	0.00	876.71
Paievements renvoyés à la banque	0.00	0.00
Intérêts 2019	3.34	0.00
SOUS-TOTAL	3.34	897.04
Description - Autres dettes	Montant	Montant
Congés non pris en 2019	227,350.57	262,140.01
Temps flexible non pris en 2019	39,715.17	44,134.02
Charges à payer sur les reports 2019	744,185.16	881,915.54
SOUS-TOTAL	1,011,250.90	1,188,189.57
Autres dettes à court terme dues à des entités consolidées de la CE	52.60	0.00
Préfinancements reçus d'entités consolidées de l'UE	246,713.17	20,101.32
TOTAL	1,259,781.13	1,209,187.93

L'augmentation globale des dettes à court terme découle principalement de l'augmentation de la somme devant être remboursée à la Commission et des charges à payer, qui sont inférieures à celles de l'exercice précédent.

En 2019, seules deux petites sommes sont enregistrées au poste «Autres dettes à court terme auprès des entités de la Commission consolidées».

Description de la convention	DG ou Service de la CE	2019	2018
Soldes interagences	EEAS - EASO	52.60	0.00
TOTAL		52.60	0.00

2. COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat correspond au compte des pertes et profits. Il présente les revenus, les dépenses et les revenus/pertes nets de l'exercice, c'est-à-dire le «résultat économique». Celui-ci est déterminé en déduisant le total des dépenses du total des recettes. Cette différence est augmentée ou diminuée par les résultats économiques des exercices antérieurs et en particulier par les montants remboursés à la Commission.

Recettes d'exploitation

Les recettes sont comptabilisées au moment où elles sont établies. Pour la subvention de la Commission, il s'agit du moment où le budget annuel est adopté. S'agissant des financements de la Commission autres que la subvention, l'ETF applique la même approche que pour les financements provenant d'autres sources, c'est-à-dire que les recettes sont acquises à la réception du paiement.

Les recettes d'exploitation sont ventilées comme suit:

- Subvention annuelle de la Commission
- Les recettes liées à la subvention de la Commission représentent la subvention annuelle reçue de la Commission, d'un montant de 20 546 000 EUR, moins le montant à rembourser de 246 713,17 EUR (compte de résultat budgétaire), pour un total de 20 299 286,83 EUR.
- Les recettes diverses comprennent les ordres de recouvrement (12 864,60 EUR) et les écarts de change (377,84 EUR), pour un montant total de 13 241,99 EUR.

Dépenses administratives et opérationnelles

Pour le calcul du résultat de l'exercice financier, les dépenses font référence aux paiements sur crédits de l'exercice, auxquels les charges à payer afférentes aux engagements du même exercice financier qui sont reportées à l'exercice suivant sont ajoutées et desquels les charges reportées payées au cours de l'exercice sont déduites.

Les paiements enregistrés dans les comptes sont ceux qui ont été autorisés et effectués par le comptable au cours de l'exercice 2019.

Les crédits des titres 1 et 2 sont reportés uniquement à l'exercice suivant. Les crédits non utilisés à la fin de l'exercice financier sont ensuite annulés. Les crédits du titre 3 sont de nature pluriannuelle et peuvent être reportés à plusieurs exercices successifs. Les crédits relatifs aux recettes affectées peuvent être reportés jusqu'à la date d'expiration de la convention y afférente ou jusqu'au paiement du montant total si les recettes désignent la réaffectation de crédits reçus.

Le report est automatique lorsqu'un engagement juridiquement contraignant reste à acquitter. Si tel n'est pas le cas, le report ultérieur associé à la subvention de l'ETF est soumis à l'autorisation préalable du conseil de direction.

Les dépenses se divisent en dépenses administratives, opérationnelles et financières. Les paiements associés aux financements affectés sont inclus dans les dépenses opérationnelles.

Les dépenses administratives comprennent: 1) les paiements liés au personnel, y compris les charges à payer liées aux congés du personnel qui n'ont pas été pris et aux heures de travail flexible qui n'ont pas été utilisées durant l'exercice, 2) les coûts liés aux stocks et aux immobilisations, y compris les amortissements et 3) d'autres dépenses administratives liées notamment à l'infrastructure et au matériel, y compris les pertes de change.

Les dépenses opérationnelles sont liées à l'exécution du programme de travail de l'ETF. Elles comprennent les sommes liées à l'exécution de projets financés en dehors de la subvention annuelle de l'ETF, c'est-à-dire les financements affectés.

Les dépenses financières comprennent les frais bancaires et les intérêts pour retard de paiement.

3. ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

L'état de variation de l'actif net comprend uniquement le résultat économique de l'exercice.

4. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Les flux de trésorerie représentent les mouvements de trésorerie, autrement dit la différence entre les encaissements et les décaissements au cours d'une période donnée. L'augmentation des flux de trésorerie découle de la réserve de 15 % sur le budget des trois premiers mois, constituée afin de gérer les éventuelles conséquences du Brexit. Cela a entraîné un léger retard global.

5. COMPTE DE RESULTAT BUDGETAIRE

Le compte de résultat budgétaire a été préparé conformément aux exigences du règlement de la Commission [article 143, règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 relatif aux règles applicables aux comptes].

Le résultat budgétaire de 2019 représente la différence entre:

- toutes les recettes encaissées enregistrées durant cet exercice financier;

- le volume des décaissements effectués à partir des crédits de l'exercice financier concerné, plus les crédits du même exercice financier reportés à l'exercice financier suivant; et
- les annulations des crédits reportés de l'exercice financier précédent.

Cette différence est majorée ou minorée:

- du solde résultant des gains ou pertes de change enregistrés durant l'exercice financier; et
- des résultats des exercices précédents remboursés à la Commission.

6. RAPPROCHEMENT DES RESULTATS BUDGETAIRE ET ECONOMIQUE

Le résultat budgétaire et son rapprochement par rapport au résultat économique sont présentés pour fournir au lecteur un tableau plus complet et démontrer la différence entre résultat économique et résultat budgétaire. L'ajout de ces données aide le lecteur à faire le lien entre le résultat basé sur l'encaissement du résultat budgétaire de 2019 et le résultat économique accumulé de 2019.

7. ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Les actifs et passifs éventuels figurent séparément dans les états financiers et représentent des avoirs ou des engagements potentiels. Au chapitre des actifs éventuels, l'ETF a enregistré les garanties bancaires reçues pour les préfinancements payés. Au chapitre des passifs éventuels, l'ETF a enregistré les RAL reconnus, à savoir les crédits d'engagement restant à liquider.

8. INFORMATIONS DONNEES

Produits d'opérations avec ou sans contrepartie directe

Cette information est présentée conformément aux règles comptables n° 4 et n° 17 de la Commission exigeant que les recettes soient réparties entre les opérations avec contrepartie directe et les opérations sans contrepartie directe.

Les opérations avec contrepartie directe sont celles dans le cadre desquelles une entité reçoit des actifs ou des services, ou obtient l'extinction de passifs, et donne directement à une autre entité, en échange, une valeur à peu près égale (principalement sous forme d'espèces, de biens, de services ou d'utilisation d'actifs). Les opérations avec contrepartie directe incluent par exemple l'achat ou la vente de biens ou de services, la cession d'actifs et les intérêts bancaires.

Les opérations sans contrepartie directe sont celles dans le cadre desquelles une entité, soit reçoit une valeur d'une autre entité sans fournir directement en retour une contrepartie de valeur à peu près égale, soit donne une valeur à une autre entité sans recevoir directement en retour une contrepartie de valeur à peu près égale. Les opérations sans contrepartie directe incluent par exemple la subvention de la Commission européenne, les subventions et les dons.

Opération sans contrepartie directe	2019	2018
Subvention de la CE	20,299,286.83	20,123,899.49
Divers	13,241.99	5,504.22
	20,312,528.82	20,129,403.71
Opérations avec contrepartie directe		
Intérêts bancaires	0.00	17.91

Informations relatives aux parties liées

Ces informations sont présentées conformément à la règle comptable n° 15 de la Commission. Selon cette règle, certaines informations doivent être données concernant la rémunération des principaux dirigeants au cours de la période de déclaration, les prêts qui leur sont octroyés et la contrepartie qui leur est octroyée pour les services qu'ils fournissent à l'entité en qualité autre que celle de membre de l'organe de direction ou d'employé. Les informations à donner selon cette règle garantissent que la rémunération des principaux dirigeants fait l'objet d'un niveau minimal de transparence.

	2019	2018
Nombre d'ordonnateurs à la fin de l'exercice	1	1
Analyse par grade		
AD14	1	1

L'ordonnateur est rémunéré conformément au statut des fonctionnaires des Communautés européennes.

Coûts de recherche et de développement non capitalisés

Cette information est présentée conformément à la règle comptable n° 6 de la Commission exigeant la présentation du montant des coûts de recherche et de développement non capitalisés pour les actifs incorporels générés en interne ou en externe (logiciels). La liste des projets pertinents est jointe à l'annexe 5.

Les montants suivants ont été reconnus comme dépenses dans le compte de résultat économique	2019	2018
Frais de recherche	0.00	0.00
Frais de développement	81,017.65	0.00

Notation de crédit et qualité des créances et espèces

Conformément à la règle comptable n° 11 de la Commission, des informations sur la qualité (notation) et le risque de crédit concernant les actifs et les passifs financiers de l'Agence sont fournies à l'annexe 6.

Qualité du crédit des actifs financiers qui ne sont ni en retard de règlement ni dépréciés

	Actifs financiers disponibles à la vente (y inclus intérêts courus)	Prêts (y inclus dépôts à court terme > 3 mois et < 1 an)	Créances avec les États membres	Créances avec des tiers	Créances avec des entités consolidées	Dépôts à court terme (< 3 mois - y inclus intérêts courus)	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Contreparties avec notation de crédit externe 1:							
Première et haute qualité	0.00	0.00	0.00	195,786.91	0.00	0.00	824,671.34
Qualité moyenne supérieure	0.00	0.00	0.00		s.o./n.d.	0.00	797,113.00
Qualité moyenne inférieure	0.00	0.00	0.00		s.o./n.d.	0.00	0.00
Spéculatif	0.00	0.00	0.00	195,786.91	s.o./n.d.	0.00	25,501.78
Non attribué	0.00	0.00	0.00		s.o./n.d.	0.00	0.00
Contreparties sans notation de crédit externe:							
Groupe 1 - Débiteurs qui n'ont jamais fait défaut	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Groupe 2 - Débiteurs défaillants dans le passé			s.o./n.d.		s.o./n.d.		

Analyse de l'âge des actifs financiers qui ne sont pas dépréciés

	Ni en retard de règlement ni	En retard de règlement mais pas			Total (1+2+3+4)
		< 1 an (2)	1-5 ans (3)	> 5 ans (4)	
Actifs financiers disponibles à la vente (y inclus intérêts courus)					
Prêts	31-Dec-19	0.00	0.00	0.00	0.00
Créances avec les États membres	31-Dec-19	0.00	0.00	0.00	0.00
Créances avec des tiers	31-Dec-19	0.00	0.00	0.00	0.00
Créances avec des entités consolidées	31-Dec-19	195,786.91	0.00	0.00	195,786.91
	31-Dec-19	0.00	0.00	0.00	0.00

Risque de liquidité

Le passif de l'entité a des échéances contractuelles restantes comme résumé ci-dessous :

Au 31 décembre 2019	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes exigibles avec des tiers	1,764.46	0.00	0.00	1,764.46
Dettes exigibles avec des entités consolidées	246,765.77	0.00	0.00	246,765.77
Total du passif	248,530.23	0.00	0.00	248,530.23

V. REMARQUES CONCERNANT L'EXECUTION DU BUDGET ET LA GESTION FINANCIERE

1. Introduction

Principes budgétaires

Les principes budgétaires appliqués par l'ETF sont conformes aux dispositions correspondantes du règlement financier de l'ETF, adopté par le conseil de direction de l'ETF le 20 décembre 2013, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014 (à l'exception de l'article 47 et de l'article 82, paragraphe 5, qui sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2015, de l'article 32 et de l'article 33, paragraphes 5 et 8, qui sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2016) et complété par les modalités d'application adoptées le 11 décembre 2014, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2014 (à l'exception de l'article 25, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015). Le conseil de direction a adopté le nouveau règlement financier de l'ETF le 15 juin 2019, et ce règlement est entré en vigueur le 16 juin 2019. Toutefois, les articles 32 et 47 du règlement abrogé restent en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019 et les articles 32 et 48 du nouveau règlement financier de l'ETF entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

L'établissement et l'exécution du budget de l'ETF respectent les principes suivants:

- a) unité et vérité budgétaire;
- b) annualité;
- c) équilibre;
- d) unité de compte;
- e) universalité;
- f) spécialité;
- g) bonne gestion financière;
- h) transparence.

Structure du budget

L'état des dépenses du budget de l'ETF est présenté selon une nomenclature comportant une classification par destination. Il est par conséquent divisé en quatre titres qui sont chacun subdivisés en chapitres, articles et postes.

L'ETF applique la nomenclature et la structure employées par la Commission pour les titres 1, 2 et 3. Les deux premiers titres concernent les «dépenses administratives», tandis que le troisième est réservé aux «dépenses opérationnelles».

- Le titre 1 couvre les dépenses relatives au personnel autorisé dans le tableau des effectifs de l'ETF et les dépenses relatives au personnel extérieur (y compris au personnel auxiliaire), ainsi que d'autres dépenses de gestion (y compris les frais de représentation);
- Le titre 2 couvre les dépenses administratives telles que les immeubles, le nettoyage et l'entretien, les loyers, les télécommunications, l'eau, le gaz et l'électricité, ainsi que les dépenses de soutien (dont les frais de réunion).
- Le titre 3 couvre les dépenses relatives aux activités de l'ETF et notamment l'exécution de son programme de travail.

L'exécution du budget est préparée sur la base d'une «comptabilité de caisse modifiée». Le terme «modifiée» renvoie au fait que les sommes annuelles reportées sont incluses dans le budget.

Les sommes «reportées» concernent des engagements légaux conclus durant l'exercice, mais non payés.

Le terme «engagement légal» renvoie à des actions juridiquement contraignantes accomplies par l'ETF, par exemple à des contrats ou à d'autres accords signés et à des commandes passées.

Dans le contexte de l'exécution du budget, le terme « dépenses » recouvre les crédits d'engagement utilisés. Les crédits d'engagement utilisés sont des engagements payés en 2019 et des engagements (en partie) reportés à 2020.

Des informations détaillées sur les aspects pertinents de l'exécution du budget par titre, chapitre et poste, ainsi que sur l'exécution du budget en 2019, sont fournies plus loin à la section « Utilisation des crédits ».

Exécution du budget de l'ETF en 2019

Afin de fournir au lecteur un aperçu complet des activités financières liées à l'exécution du budget en 2019, un tableau reprenant les crédits d'engagement et de paiement est présenté ci-après. Les données relatives aux paiements portent non seulement sur ceux exécutés en 2019 et associés au budget 2019, mais également sur ceux exécutés en 2019 mais reposant sur les budgets des exercices précédents.

Aperçu des recettes 2019

Source des recettes	Recettes dans le budget initial	Recettes dans les budgets modifiés	Total des recettes budgétisées	Ordres de recouvrement établis au cours de l'exercice	Droits reportés	Recouvrements effectués sur droits reportés	Recouvrements effectués sur ordres de recouvrement établis au cours de l'exercice	Montants totaux reçus	Sommes restant à recouvrer
Subvention de la Commission (pour le budget opérationnel - titres 1, 2 et 3 - de l'agence)	20,546,000.00	0.00	20,546,000.00	20,546,000.00	0.00	0.00	20,546,000.00	20,546,000.00	0.00
Intérêts bancaires réutilisés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres recettes	0.00	0.00	0.00	12,864.60	5,889.53	2,289.53	12,864.60	15,154.13	3,600.00
TOTAL	20,546,000.00	0.00	20,546,000.00	20,558,864.60	5,889.53	2,289.53	20,558,864.60	20,561,154.13	3,600.00

ÉVOLUTION DU BUDGET 2019

		Crédits d'engagement			Crédits de paiement		
		Budget initial	Transferts et budget supplémentaire	Crédits d'engagement disponibles	Budget initial	Transferts et budget supplémentaire	Crédits de paiement disponibles
A-1100	Traitements de base	10,777,300.00	88,804.69	10,866,104.69	10,777,300.00	88,804.69	10,866,104.69
A-1110	Agent contractuel	2,234,000.00	-86,016.05	2,147,983.95	2,234,000.00	-86,016.05	2,147,983.95
A-1112	Personnel local	65,000.00	2,714.63	67,714.63	65,000.00	2,714.63	67,714.63
A-1172	Stagiaires	36,000.00	-13,873.31	22,126.69	36,000.00	-13,873.31	22,126.69
A-1177	Autres prestations et services institutionnels d'audit	260,000.00	19,951.72	279,951.72	260,000.00	19,951.72	279,951.72
A-1180	Frais divers de recrutement	9,000.00	-3,625.00	5,375.00	9,000.00	-3,625.00	5,375.00
A-1300	Frais de missions et de déplacement	100,000.00	-32,000.00	68,000.00	100,000.00	-32,000.00	68,000.00
A-1430	Service médical	25,000.00	-660.00	24,340.00	25,000.00	-660.00	24,340.00
A-1440	Formation interne	210,000.00	-9,363.00	200,637.00	210,000.00	-9,363.00	200,637.00
A-1490	Autres interventions	50,000.00	-11,959.19	38,040.81	50,000.00	-11,959.19	38,040.81
A-1520	Experts nationaux détachés	57,000.00	-32,628.35	24,371.65	57,000.00	-32,628.35	24,371.65
A-1700	Frais de réception et de représentation	4,000.00		4,000.00	4,000.00		4,000.00
	TOTAL Titre 1	13,827,300.00	-78,653.86	13,748,646.14	13,827,300.00	-78,653.86	13,748,646.14
A-2000	Locations	11,501.00	-1,960.00	9,541.00	11,501.00	-1,960.00	9,541.00
A-2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	140,000.00	-109,300.00	30,700.00	140,000.00	-109,300.00	30,700.00
A-2030	Nettoyage et entretien	497,846.00	174,250.00	672,096.00	497,846.00	174,250.00	672,096.00
A-2100	Matériel TIC	137,902.00	114,942.65	252,844.65	137,902.00	114,942.65	252,844.65
A-2101	Développement et achat de logiciels	434,942.00	-51,372.46	383,569.54	434,942.00	-51,372.46	383,569.54
A-2103	Coûts des télécoms	165,934.00	-830.83	165,103.17	165,934.00	-830.83	165,103.17
A-2105	Systèmes informatiques de la CE	172,475.00	-10,095.44	162,379.56	172,475.00	-10,095.44	162,379.56
A-2200	Matériel technique et bureautique	20,000.00	41,821.00	61,821.00	20,000.00	41,821.00	61,821.00
A-2300	Papeterie et fournitures de bureau	40,000.00	-6,502.73	33,497.27	40,000.00	-6,502.73	33,497.27
A-2320	Diverses dépenses financières	1,000.00		1,000.00	1,000.00		1,000.00
A-2330	Frais juridiques	28,000.00	-9,823.00	18,177.00	28,000.00	-9,823.00	18,177.00
A-2400	Correspondance et frais de port	15,200.00	-6,904.67	8,295.33	15,200.00	-6,904.67	8,295.33
A-2500	Frais généraux de réunion	100,000.00	-9,373.08	90,626.92	100,000.00	-9,373.08	90,626.92
	TOTAL Titre 2	1,764,800.00	124,851.44	1,889,651.44	1,764,800.00	124,851.44	1,889,651.44
B3-010	Publications générales	342,000.00	41,000.00	383,000.00	342,000.00	121,000.00	463,000.00
B3-030	Associations professionnelles et frais de participation	5,000.00	-2,000.00	3,000.00	5,000.00	-2,000.00	3,000.00
B3-040	Frais de traduction	75,000.00	-17,000.00	58,000.00	75,000.00	-1,000.00	74,000.00
B3-100	Projets stratégiques	3,681,900.00	-148,100.00	3,533,800.00	3,681,900.00	-195,100.00	3,486,800.00
B3-140	Évaluation de l'incidence et audit des activités du programme de travail	200,000.00	26,902.42	226,902.42	200,000.00	-22,097.58	177,902.42
B3-200	Missions opérationnelles	650,000.00	53,000.00	703,000.00	650,000.00	53,000.00	703,000.00
	TOTAL Titre 3	4,953,900.00	-46,197.58	4,907,702.42	4,953,900.00	-46,197.58	4,907,702.42
	Résumé:	20,546,000.00	0.00	20,546,000.00	20,546,000.00	0.00	20,546,000.00

2. Utilisation des crédits

i. Crédits de l'exercice en cours

Ligne budgétaire	Description	Budget final disponible pour engagements	Montant total des engagements acceptés	% engagés	Crédits d'engagement annulés	Budget total disponible pour paiements	Total des paiements acceptés en 2019 en lien avec des	Total des paiements acceptés en 2019 en lien avec des	Montant total des paiements acceptés	% paiements exécutés	Crédits de paiement disponibles	Crédits de paiements - Reportés à 2020	Crédits de paiement annulés
1100	Traitements de base	10,866,104.69	10,866,104.69	100.00%	0.00	10,866,104.69	10,866,104.69	0.00	10,866,104.69	100.00%	0.00	0.00	0.00
1110	Agent contractuel	2,147,983.95	2,147,983.95	100.00%	0.00	2,147,983.95	2,147,983.95	0.00	2,147,983.95	100.00%	0.00	0.00	0.00
1112	Personnel local	67,714.63	67,714.63	100.00%	0.00	67,714.63	67,714.63	0.00	67,714.63	100.00%	0.00	0.00	0.00
1172	Stagiaires	22,126.69	22,126.69	100.00%	0.00	22,126.69	22,126.69	0.00	22,126.69	0.00%	0.00	0.00	0.00
1177	Autres prestations et services institutionnels d'audit	279,951.72	279,951.72	100.00%	0.00	279,951.72	227,667.37	0.00	227,667.37	81.32%	52,284.35	52,284.35	0.00
1180	Frais divers de recrutement	5,375.00	5,375.00	100.00%	0.00	5,375.00	3,745.86	0.00	3,745.86	69.69%	1,629.14	1,629.14	0.00
11	Total du chapitre	13,389,256.68	13,389,256.68	100.00%	0.00	13,389,256.68	13,335,343.19	0.00	13,313,216.50	99.43%	53,913.49	53,913.49	0.00
1300	Frais de missions et de déplacement	68,000.00	68,000.00	100.00%	0.00	68,000.00	54,264.14	0.00	54,264.14	79.80%	13,735.86	13,735.86	0.00
13	Total du chapitre	68,000.00	68,000.00	100.00%	0.00	68,000.00	54,264.14	0.00	54,264.14	79.80%	13,735.86	13,735.86	0.00
1430	Service médical	24,340.00	24,340.00	100.00%	0.00	24,340.00	21,307.67	0.00	21,307.67	87.54%	3,032.33	3,032.33	0.00
1440	Formation interne	200,637.00	200,637.00	100.00%	0.00	200,637.00	116,945.66	0.00	116,945.66	58.29%	83,691.34	83,691.34	0.00
1490	Autres interventions	38,040.81	38,040.81	100.00%	0.00	38,040.81	37,543.50	0.00	37,543.50	98.69%	497.31	497.31	0.00
14	Total du chapitre	263,017.81	263,017.81	100.00%	0.00	263,017.81	175,796.83	0.00	175,796.83	66.84%	87,220.98	87,220.98	0.00
1520	Experts nationaux détachés	24,371.65	24,371.65	100.00%	0.00	24,371.65	24,371.65	0.00	24,371.65	100.00%	0.00	0.00	0.00
15	Total du chapitre	24,371.65	24,371.65	100.00%	0.00	24,371.65	24,371.65	0.00	24,371.65	100.00%	0.00	0.00	0.00
1700	Frais de réception et de représentation	4,000.00	3,123.75	78.09%	876.25	4,000.00	1,735.29	0.00	1,735.29	43.38%	2,264.71	1,388.46	876.25
17	Total du chapitre	4,000.00	3,123.75	78.09%	876.25	4,000.00	1,735.29	0.00	1,735.29	43.38%	2,264.71	1,388.46	876.25
1	TOTAL:	13,748,646.14	13,747,769.89	99.99%	876.25	13,748,646.14	13,591,511.10	0.00	13,569,384.41	98.70%	157,135.04	156,258.79	876.25
2000	Locations	9,541.00	9,538.20	99.97%	2.80	9,541.00	7,016.20	0.00	7,016.20	73.54%	2,524.80	2,522.00	2.80
2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	30,700.00	30,700.00	100.00%	0.00	30,700.00	16,943.00	0.00	16,943.00	0.00%	13,757.00	13,757.00	0.00
2030	Coûts accessoires liés aux immeubles	672,096.00	671,816.90	99.96%	279.10	672,096.00	585,313.31	0.00	585,313.31	87.09%	86,782.69	86,503.59	279.10
20	Total du chapitre	712,337.00	712,055.10	99.96%	281.90	712,337.00	609,272.51	0.00	609,272.51	85.53%	103,064.49	102,782.59	281.90
2100	Matériel TIC	252,844.65	252,389.70	99.82%	454.95	252,844.65	125,560.12	0.00	125,560.12	49.66%	127,284.53	126,829.58	454.95
2101	Développement et achat de logiciels	383,569.54	383,552.14	100.00%	17.40	383,569.54	285,663.78	0.00	285,663.78	74.48%	97,905.76	97,888.36	17.40
2103	Coûts des télécoms	165,103.17	164,306.27	99.52%	796.90	165,103.17	148,990.26	0.00	148,990.26	90.24%	16,112.91	15,316.01	796.90
2105	Systèmes informatiques de la Commission	162,379.56	162,379.56	100.00%	0.00	162,379.56	146,040.00	0.00	146,040.00	89.94%	16,339.56	16,339.56	0.00
21	Total du chapitre	963,896.92	962,627.67	99.87%	1,269.25	963,896.92	706,254.16	0.00	706,254.16	3.04	257,642.76	256,373.51	1,269.25
2200	Matériel et mobilier techniques	61,821.00	61,791.00	99.95%	30.00	61,821.00	30,895.50	0.00	30,895.50	49.98%	30,925.50	30,895.50	30.00
22	Total du chapitre	61,821.00	61,791.00	99.95%	30.00	61,821.00	30,895.50	0.00	30,895.50	49.98%	30,925.50	30,895.50	30.00
2300	Papeterie et fournitures de bureau	33,497.27	33,492.79	99.99%	4.48	33,497.27	20,017.95	0.00	20,017.95	59.76%	13,479.32	13,474.84	4.48
2320	Diverses dépenses financières	1,000.00	250.00	25.00%	750.00	1,000.00	135.40	0.00	135.40	13.54%	864.60	114.60	750.00
2330	Diverses dépenses de contentieux et d'assurance	18,177.00	18,177.00	100.00%	0.00	18,177.00	17,097.00	0.00	17,097.00	94.06%	1,080.00	1,080.00	0.00
23	Total du chapitre	52,674.27	51,919.79	98.57%	754.48	52,674.27	37,250.35	0.00	37,250.35	70.72%	15,423.92	14,669.44	754.48
2400	Correspondance et frais de port	8,295.33	8,295.33	100.00%	0.00	8,295.33	7,570.69	0.00	7,570.69	91.26%	724.64	724.64	0.00
24	Total du chapitre	8,295.33	8,295.33	100.00%	0.00	8,295.33	7,570.69	0.00	7,570.69	91.26%	724.64	724.64	0.00
2500	Frais généraux de réunion	90,626.92	90,626.92	100.00%	0.00	90,626.92	63,126.92	0.00	63,126.92	69.66%	27,500.00	27,500.00	0.00
25	Total du chapitre	90,626.92	90,626.92	100.00%	0.00	90,626.92	63,126.92	0.00	63,126.92	69.66%	27,500.00	27,500.00	0.00
2	TOTAL:	1,889,651.44	1,887,315.81	99.88%	2,335.63	1,889,651.44	1,454,370.13	0.00	1,454,370.13	76.96%	435,281.31	432,945.68	2,335.63
3010	Publications générales	383,000.00	382,010.45	99.74%	989.55	463,000.00	286,768.73	136,304.22	423,072.95	91.38%	0.00	0.00	39,927.05
3030	Associations professionnelles et frais de participation	3,000.00	2,000.00	66.67%	1,000.00	3,000.00	1,315.20	51.00	1,366.20	45.54%	0.00	0.00	1,633.80
3040	Frais de traduction	58,000.00	58,000.00	100.00%	0.00	74,000.00	55,745.00	11,421.32	67,166.32	90.77%	0.00	0.00	6,833.68
30	Total du chapitre	444,000.00	442,010.45	99.55%	1,989.55	540,000.00	343,828.93	147,776.54	491,605.47	91.04%	0.00	0.00	48,394.53
3100	Projets stratégiques	3,533,800.00	3,530,426.85	99.90%	3,373.15	3,486,800.00	2,392,420.83	964,449.54	3,356,870.37	96.27%	0.00	0.00	129,929.63
3140	Évaluation de l'incidence et audit des activités du programme de travail	226,902.42	226,321.28	99.74%	581.14	177,902.42	117,261.28	59,000.73	176,262.01	99.08%	0.00	0.00	1,640.41
31	Total du chapitre	3,760,702.42	3,756,748.13	99.89%	3,954.29	3,664,702.42	2,509,682.11	1,023,450.27	3,533,132.38	96.41%	0.00	0.00	131,570.04
3200	Missions opérationnelles	703,000.00	703,000.00	100.00%	0.00	703,000.00	604,623.05	51,566.92	656,189.97	93.34%	0.00	0.00	46,810.03
32	Total du chapitre	703,000.00	703,000.00	100.00%	0.00	703,000.00	604,623.05	51,566.92	656,189.97	93.34%	0.00	0.00	46,810.03
3	TOTAL:	4,907,702.42	4,901,758.58	99.88%	5,943.84	4,907,702.42	3,458,134.09	1,222,793.73	4,680,927.82	95.38%	0.00	0.00	226,774.60
Total source des fonds		20,546,000.00	20,536,844.28	99.96%	9,155.72	20,546,000.00	18,504,015.32	1,222,793.73	19,704,682.36	95.91%	592,416.35	589,204.47	229,986.48

ii. Crédits liés à la réaffectation de fonds reçus

Ligne budgétaire	Description	Montant reçu pour engagements en 2019	Montant total des engagements acceptés	% engagés	Crédits d'engagement reportés à 2020	Montant reçu pour paiement en 2019	Montant total des paiements acceptés	% paiements exécutés	Crédits d'engagement disponibles reportés à 2019	Crédits de paiement disponibles reportés à 2019	Crédits d'engagement et de paiement automatiquement reportés
1100	Traitements de base	1,200.00	1,200.00	100.00%	0.00	1,200.00	1,200.00	100.00%	0.00	0.00	0.00
11	Total du chapitre	1,200.00	1,200.00	100.00%	0.00	1,200.00	1,200.00	100.00%	0.00	0.00	0.00
1300	Missions	1,149.57	0.00	0.00%	1,149.57	1,149.57	0.00	0.00%	1,149.57	1,149.57	1,149.57
13	Total du chapitre	1,149.57	0.00	0.00%	1,149.57	1,149.57	0.00	0.00%	1,149.57	1,149.57	1,149.57
1	TOTAL:	2,349.57	1,200.00	51.07%	1,149.57	2,349.57	1,200.00	51.07%	1,149.57	1,149.57	0.00
3100	Projets stratégiques	517.00	517.00	100.00%	0.00	517.00	517.00	100.00%	0.00	0.00	0.00
3140	Évaluation de l'incidence et audit des activités du programme de travail	0.00	0.00	0.00%	0.00	0.00	0.00	0.00%	0.00	0.00	0.00
31	Total du chapitre	517.00	517.00	100.00%	0.00	517.00	517.00	100.00%	0.00	0.00	0.00
3200	Missions opérationnelles	12,287.56	12,287.56	100.00%	0.00	12,287.56	12,287.56	100.00%	0.00	0.00	0.00
32	Total du chapitre	12,287.56	12,287.56	100.00%	0.00	12,287.56	12,287.56	100.00%	0.00	0.00	0.00
3	TOTAL:	12,804.56	12,804.56	100.00%	0.00	12,804.56	12,804.56	100.00%	0.00	0.00	0.00
	Total source des fonds	15,154.13	14,004.56	92.41%	1,149.57	15,154.13	14,004.56	92.41%	1,149.57	1,149.57	0.00

iii. Crédits reportés de 2018 à 2019

Ligne budgétaire	Description	Engagements reportés de 2018 à 2019	Crédits de paiement disponibles de 2018 à 2019	Montant total des crédits de paiement exécutés 2019	Crédits de paiement de 2018 annulés en 2019
1112	Personnel local	4,781.01	4,781.01	4,781.01	0.00
1177	Autres prestations et services institutionnels d'audit	29,837.07	29,756.57	27,402.24	2,354.33
11	Total du chapitre	34,618.08	34,537.58	32,183.25	2,354.33
1300	Frais de missions et de déplacement	7,546.07	3,789.42	3,789.42	0.00
13	Total du chapitre	7,546.07	3,789.42	3,789.42	0.00
1430	Service médical	3,578.50	2,762.05	2,762.05	0.00
1440	Formation interne	36,167.80	35,414.31	30,850.87	4,563.44
1490	Autres interventions	4,691.00	4,595.90	4,595.90	0.00
14	Total du chapitre	44,437.30	42,772.26	38,208.82	4,563.44
1700	Divertissement et représentation	415.31	0.00	0.00	
17		415.31	0.00	0.00	0.00
1	TOTAL:	87,016.76	81,099.26	74,181.49	6,917.77
2020	Eau, gaz et électricité	8,000.00	8,000.00	8,000.00	0.00
2030	Coûts accessoires liés aux immeubles	62,712.40	62,692.90	62,692.90	-19.50
20	Total du chapitre	70,712.40	70,692.90	70,692.90	-19.50
2100	Matériel TIC	66,867.60	66,531.50	66,531.50	336.10
2101	Développement et achat de logiciels	108,412.60	108,340.00	108,340.00	72.60
2103	Coûts des télécoms	5,073.90	3,073.90	3,073.90	2,000.00
2105	Systèmes informatiques de la Commission européenne	16,339.56	16,339.56	16,339.56	0.00
21	Total du chapitre	196,693.66	194,284.96	194,284.96	2,408.70
2200	Matériel et mobilier techniques	5,750.00	5,750.00	5,750.00	0.00
22	Total du chapitre	5,750.00	5,750.00	5,750.00	0.00
2300	Papeterie et fournitures de bureau	6,484.04	6,484.04	6,484.04	0.00
2320	Diverses dépenses financières	22.54	10.00	10.00	12.54
2330	Diverses dépenses de contentieux et d'assurance	2,002.00	1,665.91	1,665.91	336.09
23	Total du chapitre	8,508.58	8,159.95	8,159.95	348.63
2400	Correspondance et frais de port	500.00	219.42	219.42	280.58
24	Total du chapitre	500.00	219.42	219.42	280.58
2500	Frais de réunions généraux	8,500.00	5,660.04	5,660.04	2,839.96
25	Total du chapitre	8,500.00	5,660.04	5,660.04	2,839.96
2	TOTAL:	290,664.64	284,767.27	284,767.27	5,858.37
3010	Publications générales	148,089.32	136,304.22	0.00	0.00
3030	Adhésions professionnelles	206.36	51.00	51.00	0.00
3040	Frais de traduction	13,239.32	11,421.32	0.00	0.00
30	Total du chapitre	161,535.00	147,776.54	51.00	0.00
3100	Projets stratégiques	1,051,817.48	964,449.54	0.00	0.00
3140	Évaluation de l'incidence et audit des activités du programme de travail	69,981.48	59,000.73	0.00	0.00
31	Total du chapitre	1,121,798.96	59,000.73	0.00	0.00
3200	Missions opérationnelles	58,475.83	51,566.92	0.00	0.00
32	Total du chapitre	58,475.83	51,566.92	0.00	0.00
3	TOTAL:	1,341,809.79	258,344.19	51.00	0.00
	Total source des fonds	1,719,491.19	624,210.72	358,999.76	12,776.14

Pour le titre 3, des engagements liés à la subvention de l'ETF, pour un montant total de 1 341 809,79 EUR, ont été reportés de 2018 à 2019. Ces engagements sont honorés au moyen des crédits payés de 2019 et les sommes versées sont indiquées dans le tableau «i. Crédits de l'exercice courant».

VII. TABLEAU DES EFFECTIFS DE L'ETF POUR 2019

GROUPE DE FONCTIONS	GRADE	Tableau des effectifs dans le budget de l'UE voté pour 2019	Pourvus au 31/12/2019
AD	16	0	0
	15	0	0
	14	1	1
	13	5	3
	12	15	4
	11	9	11
	10	6	11
	9	12	11
	8	7	6
	7	1	8
	6	0	1
	5	0	0
Sous-total pour le groupe de fonctions AD		56	56
AST	11	3	1
	10	6	0
	9	8	8
	8	7	9
	7	4	1
	6	2	4
	5	0	3
	4	0	4
	3	0	0
	2	0	0
1	0	0	
Sous-total pour le groupe de fonctions AST		30	30
TOTAL des postes AT		86	86

L'ETF emploie également 40 agents contractuels, ainsi qu'un agent local.

ANNEXE I: LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DE DIRECTION EN 2019

Commission européenne Président	M. Joost Korte Directeur général DG EMPL (emploi, affaires sociales et inclusion) Commission européenne
Commission européenne Titulaire	M ^{me} Myriam Ferran Directrice DG NEAR A Commission européenne
Commission européenne Suppléante	M ^{me} Barbara Banki Gardinal Cheffe d'unité f.f. DG NEAR A3 Commission européenne
Commission européenne Titulaire	M ^{me} Henriette Geiger Directrice DG DEVCO Direction B – Peuple et paix Développement humain et migration Commission européenne
Commission européenne Suppléante (réunion de juin)	M. Stefano Signore Chef d'unité DG DEVCO B3 Migration, emploi et inégalités Commission européenne
Commission européenne Suppléante (réunion de novembre)	M ^{me} Camilla Hagstrom Cheffe d'unité adjointe DG DEVCO B3 Migration, emploi et inégalités Commission européenne
Commission européenne Suppléante	M. Jean-Paul Heerschap Aide internationale / Agent de coopération – Secteur Emploi Cohésion et protection sociale Migration, emploi et inégalités DG DEVCO Commission européenne
Service européen pour l'action extérieure Observatrice (réunion de juin)	M ^{me} Alenka Zajc Chargée de mission Politique européenne de voisinage Service européen pour l'action extérieure IV.1
Service européen pour l'action extérieure Observatrice (réunion de novembre)	M ^{me} Diana Senczyszyn Coordinatrice des politiques MENA.5 – Stratégie pour les instruments de la politique de voisinage européenne Service européen pour l'action extérieure (SEAE)
Expert sans droit de vote	M. Alejandro Cercas Alonso Expert du Parlement européen
Expert sans droit de vote	M. Jean-François Mezières Président Association européenne pour la formation professionnelle Parlement européen
Expert sans droit de vote	M ^{me} Edit Bauer

Autriche - Titulaire <i>(réunion de juin)</i>	M. Karl Wieczorek Expert de haut niveau Division de la formation professionnelle Ministère fédéral des affaires numériques et économiques
Autriche - Suppléant <i>(réunion de juin)</i>	M. Reinhard Nöbauer Expert de haut niveau Affaires internationales Ministère fédéral de l'éducation, de la science et de la recherche
Autriche - Titulaire <i>(réunion de novembre)</i>	M. Josef Hochwald Chef adjoint Unité d'enseignement et de formation professionnels Département IV – Stratégies pour le marché national Ministère fédéral des affaires numériques et économiques
Autriche - Suppléant <i>(réunion de novembre)</i>	M ^{me} Elisabeth Augustin Chef adjoint Département des affaires internationales bilatérales – Éducation Ministère fédéral de l'éducation, de la science et de la recherche
Belgique - Titulaire	M. Herman Panneels Chef de la division pour les services de conseil et de soutien au personnel de l'éducation Agence pour les services de l'enseignement – AgODi Ministère de l'éducation et de la formation
Bulgarie - Titulaire	M ^{me} Maria Todorova Direction de l'enseignement et de la formation professionnels Ministère de l'éducation et de la science
Bulgarie – Suppléante	M ^{me} Mimi Daneva Experte principale du ministère Ministère de l'éducation et de la science
Croatie – Titulaire	M ^{me} Andreja Uroić Landekić Cheffe du Service de l'enseignement et de la formation professionnels Ministère de la science et de l'éducation
Croatie – Suppléante	M ^{me} Marina Živković Cheffe de la division de la coopération internationale Agence pour l'enseignement et la formation professionnels et pour l'éducation des adultes Département des affaires européennes, de la coopération internationale et des projets
Chypre – Titulaire	M. Elias Margadjis Directeur de l'enseignement secondaire technique et professionnel Ministère de l'éducation et de la culture
Chypre – Suppléant	M. Kyriakos Kyriakou Coordinateur de l'enseignement et de la formation professionnels Enseignement secondaire technique et professionnel Ministère de l'éducation et de la culture
République tchèque – Titulaire	M ^{me} Marta Stará Cheffe de l'unité pour l'enseignement et la formation professionnels Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports
République tchèque – Suppléante	M ^{me} Martina Kaňáková Institut national de l'éducation
Danemark – Titulaire	M ^{me} Lise Lotte Toft Cheffe de division Division des affaires internationales Ministère danois de l'éducation

Danemark – Suppléant	M. Torben Schuster Conseiller en chef Ministère danois de l'éducation
Estonie – Titulaire (réunion de juin)	M ^{me} Külli All Adjointe Enseignement professionnel et éducation des adultes Ministère de l'éducation et de la recherche
Estonie – Titulaire (réunion de novembre)	M ^{me} Terje Haidak Cheffe Département de l'éducation des adultes
Estonie – Suppléant (réunion de novembre)	M. Teet Tiko Cheffe Département de l'enseignement professionnel Département du ministère de l'éducation
Finlande – Titulaire	M. Mika Saarinen Conseiller en éducation, chef de section Agence nationale finlandaise de l'éducation (EDUFI)
Finlande – Suppléante	M ^{me} Anne Mårtensson Conseillère d'éducation Division de l'enseignement et de la formation professionnels Département de la politique en matière d'éducation Ministère de l'éducation et de la culture
France – Titulaire	M. Stéphane Kunz Adjoint à la Cheffe du Bureau international Secrétariat général des ministères sociaux Délégation aux affaires européennes et internationales Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social
France – Suppléante	M ^{me} Nadine Nerguisian Chargée de mission au Département de l'Union européenne et des organisations multilatérales Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération Département de l'Union européenne et des organisations multilatérales Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Allemagne – Titulaire	M. Stefan Schneider Cheffe de division Ministère fédéral de l'éducation et de la recherche Division 222 – Programmes d'éducation de l'UE Coopération internationale en matière d'éducation
Allemagne – Titulaire (réunion de juin)	M. Frank Holly Ministère fédéral de l'éducation et de la recherche Division 222 – Programmes d'éducation de l'UE Coopération internationale en matière d'éducation
Allemagne – Suppléante (réunion de novembre)	M ^{me} Kristin Hess Ministère fédéral de l'éducation et de la recherche Division 222 – Programmes d'éducation de l'UE Coopération internationale en matière d'éducation
Grèce – Titulaire	M. Ilias Georgantas Secrétaire général Ministère de l'éducation, de la recherche et des affaires religieuses

Grèce – Suppléante	M ^{me} Pantagiotis Passas Cheffe de la direction générale pour les affaires internationales, les affaires européennes, l'éducation des Grecs à l'étranger et l'enseignement interculturel Ministère de la culture, de l'éducation et des affaires religieuses
Hongrie – Titulaire	M ^{me} Katalin Zoltán Chef d'unité Secrétaire d'État adjointe pour l'enseignement et la formation professionnels et l'éducation des adultes Unité des subventions et des relations internationales, département du développement des programmes et de la gouvernance des établissements scolaires Ministère de l'innovation et de la technologie
Hongrie – Suppléante	M ^{me} Judit Tauszig Conseillère en chef Secrétaire d'État adjointe pour l'enseignement et la formation professionnels et l'éducation des adultes Unité des subventions et des relations internationales, département du développement des programmes et de la gouvernance des établissements scolaires Ministère de l'innovation et de la technologie
Irlande – Titulaire	M. Michael Kelleher Directeur adjoint Ministère de l'éducation et des compétences
Italie – Titulaire (réunions de juin et de novembre)	M. Daniele Rampazzo Directeur adjoint pour l'intégration européenne Direction générale pour l'Union européenne Ministère de la coopération étrangère et internationale
Lettonie – Titulaire	M ^{me} Anita Vahere-Abražune Directrice adjointe Département du développement et des initiatives stratégiques Ministère de l'éducation et de la science
Lettonie – Suppléante	M ^{me} Maija Zvirbule Conseillère pour l'éducation, la jeunesse et les sports Représentation permanente de la République de Lettonie auprès de l'UE de la république de Lettonie
Lettonie – Suppléante (réunion de juin)	M ^{me} Santa Ozolina Conseillère pour l'éducation, la jeunesse et les sports Ministère de l'éducation et de la science Représentation permanente de la Lettonie auprès de l'UE
Luxembourg – Titulaire	M ^{me} Véronique Schaber Directrice Département de la formation professionnelle Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
Luxembourg – Suppléant	M. Tom Muller Directrice adjointe Département de la formation professionnelle Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
Malte – Titulaire (réunion de juin)	M. Manuel Vella Chef du département d'assurance-qualité Commission nationale de l'enseignement complémentaire et supérieur (NCFHE) Ministère de l'éducation et de l'emploi

Malte – Suppléante <i>(réunion de juin)</i>	M ^{me} Audrey Abela Chef de l'unité Accréditation Commission nationale de l'enseignement complémentaire et supérieur (NCFHE) Ministère de l'éducation et de l'emploi
Malte – Titulaire <i>(réunion de novembre)</i>	M. Joachim James Calleja Directeur et PDG Collège des Arts, Sciences et Technologies de Malte (MCAST)
Malte – Suppléant <i>(réunion de novembre)</i>	M. Francis Fabri Secrétaire permanent Bureau du secrétaire permanent Ministère de l'éducation et de l'emploi
Pays-Bas – Titulaire	M. Peter van IJsselmuiden Coordonnateur des affaires internationales en matière d'enseignement et de formation professionnels Département pour l'enseignement professionnel et l'éducation des adultes
Pays-Bas – Suppléante	Ministère de l'éducation, de la culture et de la science M ^{me} Ellen Ipenburg-Tomesen Principale responsable des politiques Enseignement et formation professionnels, Affaires internationales / Chargée de compte Enseignement et formation professionnels Enseignement et formation professionnels Ministère de l'éducation, de la culture et de la science
Pologne – Titulaire	M ^{me} Stefania Wilkiel Conseillère du ministre Département de stratégie et de coopération internationale Ministère de l'éducation nationale
Pologne – Suppléante	M ^{me} Danuta Czarnecka Directrice adjointe Département des programmes internationaux et de la reconnaissance des diplômes Ministère des sciences et de l'enseignement supérieur
Portugal – Titulaire	M. Fernando Catarino José Directeur général adjoint Direction générale pour l'emploi et les relations de travail Ministère de la solidarité, de l'emploi et de la sécurité sociale
Portugal – Suppléant	M. Paulo Feliciano Vice-président du conseil de direction de l'IEFP Institut pour l'emploi et la formation professionnelle (Instituto de Emprego e Formação Profissional)
Roumanie – Titulaire	M ^{me} Carmen Clapan Conseillère pour les affaires européennes Direction générale pour les affaires internationales et européennes Ministère de l'éducation nationale
Roumanie – Suppléante	M ^{me} Roxan Frăpilă Conseillère pour les affaires européennes Direction générale pour les affaires internationales et européennes Ministère de l'éducation nationale

Slovaquie – Titulaire	M. Karol Jakubík Conseiller d'État principal Département de l'enseignement régional Unité de l'enseignement et de la formation professionnels Ministère de l'éducation, de la recherche, des sciences et des sports de la République slovaque
Slovaquie – Suppléant	M. Alexander Ludva Conseiller d'État Unité de l'enseignement et de la formation professionnels Ministère de l'éducation, de la recherche, des sciences et des sports
Slovénie – Titulaire	M ^{me} Slavica Černoša Cheffe du département de l'enseignement secondaire supérieur Direction de l'enseignement professionnel secondaire supérieur et de l'éducation des adultes du département de l'enseignement secondaire supérieur
Slovénie – Suppléante	M ^{me} Urška Marentič Directrice adjointe Institut pour l'enseignement et la formation professionnels
Espagne – Titulaire	M ^{me} Gema Cavada Barrio Cheffe de service Sous-direction générale pour l'orientation et pour l'enseignement et la formation professionnels Ministère de l'éducation, de la politique sociale et des sports
Espagne – Suppléante <i>(réunion de novembre)</i>	M ^{me} Yolanda Nunez Escobar Cheffe de service Directrice adjointe pour les affaires sociales, l'éducation, la culture, la santé et la consommation
Suède – Titulaire	M ^{me} Malin Mendes Directrice adjointe Division de l'enseignement secondaire supérieur et de l'éducation des adultes Ministère de l'éducation et de la recherche
Suède – Suppléante	M ^{me} Carina Lindén Directrice adjointe Division de l'enseignement secondaire supérieur, de l'éducation des adultes et de la recherche Ministère de l'éducation et de la recherche
Royaume-Uni – Titulaire	M ^{me} Ann Miller Conseillère principale pour la politique européenne en matière d'éducation Direction de l'éducation internationale Ministère de l'éducation Ministère des affaires, de l'innovation et des compétences